

PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N°	4291 rect.

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéas 16 à 63

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Cet amendement vise à ne pas appliquer la réforme aux fonctionnaires.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N°	4293 rect.
	1

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéa 18 à 20

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Par cet amendement de repli, nous souhaitons maintenir le système de bonifications maximum pour tous les militaires qui quittent le service à cinquante-neuf ans.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N°	4294 rect.
----	------------

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Aliénas 21 à 22

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Cet amendement de repli vise à supprimer le plafonnement du cumul de l'ensemble des bonifications à 20 trimestres.



DE LA SEANCE

PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N°	4295 rect.

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

Défavorable

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéa 23 et 24

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Par cet amendement de repli, nous proposons que le texte conserve la durée de cotisation mentionnée à l'article L13 du code des pensions civiles et militaires, soit 160 trimestres.

Nous refusons que cette dernière soit augmentée de douze trimestres pour la génération 1965.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N°	4296 rect.

 $(n^{os} 368, 375, 373)$

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéa 30

Supprimer cet alinéa.

OBJET

Cet amendement de repli vise à refuser l'ajustement de la décote au recul de l'âge légal de départ.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N°

4297 rect.

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéas 32 à 57

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Cet amendement s'oppose à l'application de la réforme aux agents de la fonction publique et du décalage de l'âge légal de départ à la retraite pour les catégories actives et super actives.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N° 4298 rect.

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

\mathbf{C}	Défavorable
\mathbf{G}	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéa 36

Supprimer cet alinéa.

OBJET

Cet amendement vise à ne pas refuser la suppression des conditions spécifiques permettant d'avancer l'annulation de la décote avant l'âge légal de départ du grade pour tous les militaires dont la limite d'âge est supérieure ou égale à cinquante-sept ans.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N°	4299 rect.
	0

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéa 37

Supprimer cet alinéa.

OBJET

Cet amendement vise à refuser le rehaussement de l'âge de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans pour tous les fonctionnaires civils du ministère des armées.



DIRECTION

DE LA SEANCE

PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N° 4301 rect. bis

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéas 38 à 57

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Cet amendement vise à refuser le recul de l'âge légal de départ pour les catégories actives et super actives de la fonction publique.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N°	4302 rect. bis
	2000, 81, 62 200

 $(n^{\circ s} 368, 375, 373)$

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéas 40 à 43

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Cet amendement vise à refuser le rehaussement de l'âge de départ à la retraite de 57 à 59 ans pour les fonctionnaires civils ayant servi auparavant dans l'armée d'active.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N° 43

4303 rect. bis

2 MARS 2023

(n° 368, 375, 373)

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéas 61 à 63

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Cet amendement de repli vise à remettre en cause l'accroissement de l'âge légal de départ à la retraite de 52 à 54 ans pour les officiers de carrières, les sous-officiers et les non-officiers.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N°	4304 rect.	bis

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéa 64

Supprimer cet alinéa.

OBJET

Cet amendement vise à ne pas appliquer la réforme aux assuré es du régime agricole.



DIRECTION

DE LA SEANCE

PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

Nº	1205	1.0
1/	4305 rect.	b1S

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéas 66 et 67

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Cet amendement vise à refuser la possibilité pour les enseignants, du premier et du second degré, les personnels d'inspection ainsi que les maitres contractuels de rester en fonction jusqu'à la fin de l'année scolaire selon les besoins du service.

Cette disposition porte atteinte aux droits à la retraite des enseignants et masque l'incapacité du gouvernement à répondre à la crise de recrutement dans le secteur de l'éducation et la nécessaire revalorisation de leurs métiers, de leurs salaires, et de leurs droits à la retraite.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N°	4306 rect.
	05000 000000 0000000000000000000000000

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

\mathbb{C}	Défavorable
\mathbf{G}	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéas 68 à 87

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Cet amendement de repli vise à ne pas appliquer la réforme aux fonctionnaires en catégorie active et super-active.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N°	4307 rect.

 $(n^{os} 368, 375, 373)$

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéa 89 à 99

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Cet amendement de repli vise à ne pas appliquer la réforme aux agents de la fonction publique, du décalage de l'âge légal de départ à la retraite pour les catégories actives et super actives et des mesures liées aux limites d'âge.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

32	
N°	4308 rect.

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéa 89 à 95

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Cet amendement vise à ne pas appliquer aux agents de la fonction publique, le décalage de l'âge légal de départ à la retraite pour les catégories actives et super actives et les mesures liées aux limites d'âge.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N° 4309 rect.

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéas 75 à 78

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Cet amendement s'oppose à l'application de la réforme aux agents de la fonction publique, du décalage de l'âge légal de départ à la retraite pour les catégories actives et super actives et des mesures liées aux limites d'âge.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N°	4312 rect.

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéas 105 à 109

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Cet amendement vise à ne pas appliquer la réforme aux sapeurs-pompiers professionnels.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N°	4313 rect.

 $(n^{os} 368, 375, 373)$

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéas 100 à 104

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Cet amendement vise à ne pas appliquer la réforme aux fonctionnaires de police.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N° 4314 rect.

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéa 111 à 120

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Cet amendement vise à ne pas appliquer la réforme à la Fonction publique.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N°	4315 rect.
1	1313 1001.

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéas 121 à 123

Supprimer ces alinéas.

OBJET

Cet amendement vise à ne pas appliquer la réforme aux contrôleurs aériens.



PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

N°	4316 rect.
	:

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

ARTICLE 7

Alinéa 110

Supprimer cet alinéa.

OBJET

Cet amendement vise à ne pas appliquer la réforme à la Fonction publique.